



Déconfinement

La commune ne recevra pas les masques qu'elle a commandés avant le 11 mai

La région prévoit une livraison des masques sous peu !!!

Il n'y a pas d'obligation de port du masque, sauf, entre autres, dans les transports en

commun et certains commerces particuliers. Il est par ailleurs rappelé que tout est mis en oeuvre pour qu'un maximum de masques soit mis à disposition et rapidement disponibles à l'achat, notamment en pharmacie et en grandes surfaces.

Mariages : Les mariages restent interdits au minimum jusqu'au 2 juin.

Équipements destinés aux sports : Tous les équipements couverts restent fermés au minimum jusqu'au 2 juin. Seule l'activité physique individuelle sera possible en extérieur, au-delà de la limite d'un kilomètre en respectant une distance de 10 mètres minimum entre deux personnes pratiquant le vélo ou le jogging et **d'environ 4 m²** pour les activités en plein air type tennis, yoga, fitness, bowl, terrain de boules, plateau de sports par exemple.

Changer de département : sous réserve de la limite des 100 km.

Le covoiturage est possible sous réserve du port de masques.

École

À partir du 12 mai, le retour à l'école se fera avec un accueil progressif des enfants.

un protocole sanitaire qui précise les dispositions à prendre, notamment avec la désinfection, le nettoyage des locaux... par les agents, a été mis en place par les élus de la commission école en respect du protocole national.

Commune

VOIRIE : le revêtement de la chaussée sur la RD 343, à partir du "pont de lierne jusqu'à l'entrée du village", est prévu à partir du 18 mai 2020, réalisé par le service des routes du Département.

Que ce 8 mai annonce une victoire contre le Covid, prenez soin de vous !

Commune de Châteaudouble
1 Place de la Fontaine
26120 Châteaudouble
Tél : 04.75.59.81.09
mairie.chateaudouble@wanadoo.fr



[Se désinscrire](#)



© 2020 commune de Châteaudouble